



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00580310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 36 - Relations Internationales - Attribution d'une subvention pour un projet international

Délibération n° 2019/005803

Relations Internationales

Attribution d'une subvention pour un projet international

Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE

	Date	Avis
Commission n° 1	04/09/2019	Favorable unanime

L'Association Besançon Douroula, qui œuvre depuis 2002 en faveur de l'éducation dans les villages de Douroula et des alentours, a choisi récemment de changer de nom pour éviter de prêter à confusion, sur place, avec l'action menée par la Ville de Besançon et s'appelle à présent **Association Solidarité Douroula (ASD)**. Elle poursuit son travail en direction des populations des différents villages et notamment des enfants, à travers le soutien à l'éducation.

L'association a eu à connaître les dysfonctionnements du système éducatif à Douroula, qui expliqueraient le faible niveau de réussite des élèves au CEP (certificat d'étude primaire) et compromettraient leur accès au collège et ce, malgré l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés durant ces dernières années.

La motivation des enseignants et le manque de moyens pédagogiques et matériels peuvent également expliquer ce phénomène qu'ASD souhaite combattre.

N'ayant pas de compétences pour apporter une aide sur le plan pédagogique, ASD a pris contact avec le GREF (GRoupement des Educateurs sans Frontières) qui évalue les besoins et propose son aide aux structures éducatives étrangères. C'est ainsi qu'une proposition de collaboration a été acceptée avec enthousiasme par les autorités éducatives burkinabè et structures locales. Une première rencontre a été envisagée entre ces différents interlocuteurs pour affiner les besoins et le projet à mettre en place.

En raison de l'éloignement géographique et des conditions d'insécurité qui minent le pays, le représentant bisontin du GREF a proposé à ASD que le directeur régional de l'éducation préscolaire, primaire, non formelle de Dédougou profite de la venue à Besançon d'une délégation conduite par le Maire de Douroula pour l'accompagner et participer à des rencontres de travail avec les partenaires locaux. Ce séjour aura lieu à Besançon du 3 au 8 octobre prochain.

Association Solidarité Douroula prendra en charge les frais de déplacement, visa, transport sur place et séjour du directeur régional de l'éducation, soit environ 1 400 €.

La Ville de Besançon est sollicitée pour apporter un soutien financier à l'Association Solidarité Douroula pour lui permettre d'accueillir dans de bonnes conditions ce partenaire burkinabè et de lui organiser un programme complet de rencontres, permettant de mettre en place un projet éducatif satisfaisant pour les écoliers et enseignants de Douroula.

Une somme de 800 € (sur un total d'environ 1 400 €) pourrait être attribuée sur les crédits du service Relations Internationales.

En cas d'accord, la somme de 800 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association Solidarité Douroula.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0